



PNUE

SAICM/ICCM.2/INF/19



Approche stratégique  
de la gestion internationale  
des produits chimiques

Distr. : Générale  
8 décembre 2008

Français  
Original : Anglais

---

**Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques**

**Deuxième session**

Genève, 11-15 mai 2009

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale  
des produits chimiques**

**Rapport sur les discussions informelles concernant la préparation de  
la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion  
des produits chimiques**

**Note du secrétariat**

Le secrétariat a l'honneur de distribuer, dans l'annexe à la présente note, le rapport sur les discussions informelles concernant la préparation de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui se sont déroulées à Rome les 23 et 24 octobre 2008. Les participants à la deuxième session de la Conférence souhaiteront peut-être tenir compte des discussions relatées dans le rapport.

---

\* SAICM.ICCM.2/1.

K0842895 300309

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## Annexe

# Rapport sur les discussions officieuses concernant les préparatifs de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

## I. Ouverture de la réunion

1. M. Matthew Gubb, coordinateur du secrétariat de l'Approche stratégique internationale de la gestion des produits chimiques, a ouvert les discussions officieuses le jeudi 23 octobre à 10 h 40.
2. Dans leur déclaration liminaire, plusieurs participants ont accueilli avec satisfaction l'opportunité de contribuer à l'avancement des préparatifs de la deuxième session de la Conférence internationale de la gestion des produits chimiques par des discussions officieuses, l'un d'eux faisant valoir que l'on devrait donner autant de poids aux conclusions de ces discussions qu'à celles de la réunion du Groupe de travail juridique et technique à composition non limitée qui se tenait en parallèle.
3. Un autre intervenant a appelé à clairement distinguer les procédures opérationnelles de la Conférence et celles des autres accords multilatéraux sur l'environnement. La Conférence, a-t-il déclaré, devrait privilégier les discussions de haut niveau dans le même esprit que celles tenues par le Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial sur l'environnement, les conclusions étant présentées dans un résumé du président sur les questions clés et les solutions envisagées, ainsi que sur les décisions concernant les questions administratives telles que le budget et le règlement intérieur. Un participant, prenant la parole au nom d'un groupe régional, a préconisé que l'on accorde une attention particulière aux questions touchant au financement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le but de réaliser l'objectif de gestion rationnelle des produits chimiques d'ici à 2020 et a estimé qu'il était indispensable de dégager une entente commune sur les nouvelles questions de politique générale. Un intervenant a proposé que le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique devienne un organe subsidiaire de la Conférence et a encouragé la pleine participation des pays en développement, des pays à économie en transition, et des organisations gouvernementales et non gouvernementales au sein du Forum.

## II. Questions d'organisation

### A. Election du Bureau

4. Conformément à une proposition suggérant d'élire un participant représentant un pays développé et l'autre représentant un pays en développement, les participants ont élu M. Babajide Alo (Nigéria) et Mme. Kateřina Šebková (République Tchèque) vice-présidents des discussions en cours.

### B. Adoption de l'ordre du jour

5. Les participants ont adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué sous la cote SAICM/InfDisc/1 :
  1. Ouverture de la réunion.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Election du Bureau;
    - b) Adoption de l'ordre du jour;
    - c) Organisation des travaux.
  3. Discussions préparatoires sur les questions qui seront examinées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session :
    - a) Nouvelles questions de politique générale;
    - b) Modalités d'établissement des rapports sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique;

- c) Ressources techniques et financières pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique et évaluation de la performance du financement de l'Approche stratégique;
  - d) Examen et actualisation de l'Approche stratégique :
    - i) Evaluation de la mise en œuvre de l'Approche stratégique et décisions stratégiques envisageables pour garantir une mise en œuvre efficace dans l'avenir;
    - ii) Procédure à suivre pour ajouter éventuellement de nouvelles activités au Plan d'action mondial;
  - e) Relations entre le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et l'Approche stratégique.
4. Organisation de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.
  5. Questions diverses.
  6. Adoption du rapport de la réunion.
  7. Clôture de la réunion.

### **C. Organisation des travaux**

6. Les participants ont convenu de se réunir de 10 heures à 13 heures, puis de 15 heures à 18 heures le 23 octobre 2008, et de 10 heures à 13 heures, puis de 15 heures à 16 heures le 24 octobre 2008, sous réserve des modifications éventuellement nécessaires.

### **D. Participation**

7. Les représentants des gouvernements ci-après ont participé aux discussions : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Barbade, Belarus, Belgique, Belize, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Erythrée, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Guyana, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique de), Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kiribati, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Malaisie, Mali, Maurice, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Palau, Panama, Pays-Bas, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du nord, Sainte Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne), Zambie.

8. Ont également participé à la réunion les représentants des organisations intergouvernementales et des organes des Nations Unies suivants : Commission européenne, Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Organisation des Etats américains, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale de la santé, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement.

9. Etaient également représentées les organisations non gouvernementales ci-après : Agenda for Environment & Responsible Development, Armenian Women for Health and Healthy Environment, Centre de coordination de la Convention de Bâle en Afrique, Centre pour le droit international de l'environnement, Centro de Analisis y Accion en Toxicos y sus Alternativas, Confédération syndicale internationale, Conseil international des associations chimiques, Conseil international des mines et métaux, Croplife International, Day Hospital Institute for Rehabilitation and Development, Environment and Social Development Organization, Environmental Group FRI (Foundation for Realization of Ideas), Environmental Health Fund, Institut international d'agriculture tropicale, Institut pour les stratégies environnementales mondiales, Les femmes en Europe pour un futur commun, National Toxics Network, Société internationale des docteurs pour l'environnement, Réseau Action Pesticides Asie-Pacifique, Réseau international pour l'élimination des POP, Société de toxicologie et de chimie environnementale, Fondation internationale du travail pour le développement durable, Union internationale de chimie pure et appliquée.

### **III. Discussions préparatoires sur les questions qui seront examinées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session**

#### **A. Nouvelles questions de politique générale**

10. Pour l'examen de ce point, les participants disposaient d'une note du secrétariat résumant les questionnaires complétés qu'avaient reçus les parties prenantes sur cette question (SAICM/InfDisc/2), d'une compilation des contributions reçues (SAICM/InfDisc/INF/1), de documents présentés par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique concernant ses relations futures avec l'Approche stratégique (SAICM/InfDisc/6), d'une proposition soumise par l'Union internationale de chimie pure et appliquée et la Société de toxicologie environnementale sur les contributions de la communauté scientifique à l'Approche stratégique (SAICM/InfDisc/INF/9) et de documents de séance contenant les contributions de l'Union européenne et de ses Etats membres, ainsi que des Etats-Unis, à ce sujet. Lors de la présentation des documents, le représentant du secrétariat a noté que 36 thèmes avaient été recensés au moyen d'un questionnaire complété par 21 répondants et que, pour faciliter leur discussion, le secrétariat avait suggéré un certain nombre de thèmes de discussion sur lesquels les participants souhaiteraient peut-être se concentrer plutôt que de tenter d'examiner chacune des questions recensées.

11. Au cours des discussions qui ont suivi, un participant a appelé l'attention sur un document très complet soumis par son organisation en réponse au questionnaire, suggérant une voie à suivre pour l'examen de la question. Dans ce contexte, les participants ont convenu de centrer les discussions sur le développement d'une approche efficace de la question plutôt que d'examiner chaque question séparément. Il a également été convenu que le plus important pour le moment était de tracer la voie vers la prochaine session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques; la procédure à suivre serait définie à l'occasion de cette session.

12. Certains ont souligné la nécessité de définir dès le début la notion de nouvelle question de politique générale. A cette fin, il a été suggéré de diviser les questions en différentes catégories, distinguant les questions émergeant des progrès scientifiques accomplis, celles résultant de l'apparition de nouveaux matériaux, ou celles enfin soulevées par des substances existantes dont les dangers potentiels n'ont été que récemment décelés. Les autres catégories incluaient les questions qui n'avaient pas été abordées de façon adéquate dans le passé, notamment diverses questions afférentes au Plan d'action mondial qui avaient été laissées en suspens. De l'avis d'un intervenant, il faudrait différencier les nouvelles questions de politique générale des priorités nationales eu égard aux actions à entreprendre en coopération, notamment le renforcement des capacités, de manière à réduire les écarts existants au niveau de la mise en œuvre.

13. D'autres participants, notamment un représentant d'une organisation régionale d'intégration économique ayant présenté un document de séance sur le sujet, ont proposé que l'on commence par définir les critères permettant d'identifier les questions et, étant donné les ressources limitées dont on disposait, ceux qui serviraient à déterminer les questions à examiner en priorité. Les critères visés incluaient la portée et l'ampleur d'un problème donné et ses effets sur la santé humaine et l'environnement, la possibilité de trouver une solution au problème, le niveau - ou le défaut - de connaissance scientifique sur le sujet, et s'il s'agissait d'une question transversale déjà traitée de façon efficace dans d'autres forums. Dans ce contexte, plusieurs participants ont proposé de ne pas inclure les questions relatives aux changements climatiques qui, ont-ils dit, étaient traitées de façon adéquate dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

14. D'aucuns ont souligné la nécessité de mettre en place un processus de sélection de manière à définir quelles questions retenir. Un intervenant a proposé un processus en trois étapes : une sélection initiale effectuée par le secrétariat à partir des critères d'éligibilité de base; une sélection opérée par les correspondants régionaux; et une sélection réalisée par le Bureau ou un organe équivalent.

15. Une discussion s'est engagée sur le processus à suivre au cours de la période menant à la deuxième session de la Conférence, comme au cours de la session elle-même, un certain nombre de participants appelant la communauté scientifique à soutenir davantage les efforts d'identification des nouvelles questions de politique générale. Selon un intervenant, il faudrait faire une meilleure utilisation de l'expertise des parties prenantes et on pourrait, à cet effet, inviter ces dernières à présenter des rapports sur les activités qu'elles mènent en la matière. D'autres participants, notant la capacité limitée du secrétariat, ont privilégié la création ou la désignation d'un organe intersessions chargé de réaliser ces travaux; plusieurs ont estimé que le Forum international sur la sécurité chimique présentait les conditions idéales pour remplir ce rôle. Un intervenant a préconisé une action

concertée par le biais de partenariats ou d'un groupe de travail et un autre a appelé l'attention sur la proposition de déclarer 2011 « Année internationale de la chimie », ce qui permettrait d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les nouvelles questions de politique générale qui ont été identifiées.

16. Plusieurs participants, s'exprimant au nom d'organes scientifiques, ont manifesté la volonté de leur organisation d'appuyer le secrétariat dans la réalisation de ces travaux, promesse très appréciée notamment par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il a été signalé que des ateliers régionaux pourraient contribuer à combler les lacunes des connaissances scientifiques sur les nouvelles questions de politique générale.

17. En ce qui concerne le processus à suivre au cours de la Conférence, un participant a estimé que les pays pouvaient mettre en avant les nouvelles questions de politique générale au moyen de débats au sein de la Conférence; de plus, la Conférence pourrait examiner la possibilité d'adopter une déclaration formelle ou un autre type de déclaration sur ces questions, décider de les inclure au Programme d'action mondial ou prendre des mesures concertées en établissant un partenariat ou un groupe de travail.

18. Suite aux discussions du groupe, le Vice-président a présenté un document de séance contenant une proposition sur la voie à suivre en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale. Après avoir débattu de la proposition, les participants l'ont adoptée, telle qu'amendée oralement, comme représentant leur position sur la voie à suivre quant aux nouvelles questions de politique générale, étant entendu que certaines de ses dispositions, qui apparaissaient entre crochets, devraient être modifiées pour tenir compte des conclusions de la première réunion du Groupe de travail juridique et technique à composition non limitée de l'Approche stratégique. La proposition, telle qu'adoptée, figure en annexe au présent rapport.

## **B. Modalités d'établissement des rapports sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique**

19. Pour l'examen de ce point, les représentants étaient saisis d'une note du secrétariat contenant un tableau synoptique des indicateurs proposés ainsi qu'un résumé analytique de l'expérience acquise par les parties prenantes dans la conduite des essais pilotes des indicateurs (SAICM/InfDisc/4); du projet intégral des indicateurs proposés (SAICM/InfDisc/INF/4); d'une compilation des contributions des parties prenantes ayant participé aux essais pilotes (SAICM/InfDisc/INF/4/Add.1); d'une contribution présentée par le Conseil international des associations chimiques (SAICM/InfDisc/INF/4/Add.2); de la position régionale de l'Afrique (SAICM/InfDisc/INF/4/Add.3) et du modèle de rapport (SAICM/InfDisc/INF/5).

20. Les participants qui ont pris la parole ont félicité le gouvernement canadien pour avoir parrainé le projet visant à définir, en consultation avec un comité directeur international, les modalités d'établissement des rapports sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Ils ont néanmoins relevé plusieurs défauts dans les indicateurs ainsi que dans la méthode prévue pour compléter les questionnaires, notamment l'insuffisance des ressources, le manque de connaissances et de temps, et le double-emploi fréquent des réponses. Ils ont suggéré de réviser les indicateurs et de les simplifier en vue de rendre leur utilisation plus facile et plus rapide. De l'avis d'un participant, le questionnaire devrait refléter les objectifs de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique et prévoir une séparation entre les indicateurs visant à mesurer les progrès accomplis en matière de gestion ou de mise en œuvre, comme par exemple le niveau de développement de la législation, et les indicateurs qui concernent directement les résultats sur le plan de l'environnement. Un intervenant a conseillé de se pencher en priorité sur certaines substances chimiques et de suivre les contributions par voie électronique.

21. Il a été proposé que le questionnaire prévoie un espace pour la narration pour qu'il soit possible de fournir des informations plus détaillées. Une intervenante a fait valoir que les plans nationaux de mise en œuvre, qui reflétaient les circonstances particulières prévalant dans chaque pays, devraient être pris en compte et que, étant donné le fossé qui sépare les pays développés et les pays en développement au niveau de la mise en œuvre, le questionnaire employé ne devrait pas avoir un format unique. Certains pays, a-t-elle dit, éprouvent des difficultés à préparer un rapport sur la mise en œuvre des mesures de contrôle alors même qu'ils n'ont pas encore identifié les substances à contrôler. A ses yeux, les plans nationaux pourraient être élargis au plan régional.

22. Un participant a préconisé la prudence en ce qui concerne l'établissement des rapports par un grand nombre de parties prenantes, faisant valoir que, puisque l'établissement des rapports relevait en dernier ressort des gouvernements, l'implication de plusieurs parties prenantes pourrait avoir un effet contre-productif sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Un participant a souligné

l'importance de se fonder sur des points de référence pour mesurer les progrès accomplis. Un autre intervenant a proposé que l'on élabore un questionnaire unique pour l'ensemble des parties prenantes, mais plusieurs participants ont rejeté cette idée estimant que le questionnaire ne répondrait pas nécessairement aux besoins sachant que les parties prenantes ont des rôles distincts dans le processus et emploient différentes méthodes d'établissement des rapports.

23. Le Vice-président a émis l'idée que les travaux de révision des indicateurs soient entrepris par un nouveau groupe de travail ou par le comité directeur du projet international mis en place à l'origine. Les participants ont privilégié cette seconde option et plusieurs parties prenantes ont manifesté leur volonté de se joindre au processus. Le groupe serait chargé, selon les suggestions du Vice-président, de produire un questionnaire unique englobant 15 à 20 indicateurs, sachant que les parties prenantes auraient la possibilité d'apporter au questionnaire des informations supplémentaires si elles le désiraient. Un participant a signalé que même si la Conférence avait adopté une série réduite d'indicateurs pour le questionnaire, les parties prenantes avaient la possibilité de recourir à la série complète d'indicateurs reproduite dans le document SAICM/InfDisc/INF/4. Un autre participant a fait savoir qu'il avait entrepris des travaux visant à harmoniser certains éléments du questionnaire avec les méthodes utilisées par l'industrie chimique pour mesurer les progrès et les améliorations dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, suggérant qu'il conviendrait de poursuivre ces efforts.

24. Le représentant du secrétariat a indiqué que le Comité directeur allait entreprendre plus de travaux par voie électronique avant la tenue d'une éventuelle réunion visant à étudier la question plus en avant, en vue de soumettre une proposition pour examen à la deuxième session de la Conférence en mai 2009.

### **C. Ressources financières et techniques disponibles pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique et évaluation de la performance du financement de l'Approche stratégique**

25. Pour l'examen de ce point, le groupe était saisi d'une note du secrétariat résumant les observations présentées par les parties prenantes sur les arrangements de financement de l'Approche stratégique (SAICM/InfDisc/3) et de la compilation des observations soumises (SAICM/InfDisc/INF/2). En présentant ce point de l'ordre du jour, le Vice-président a rappelé que les observations avaient été communiquées en réponse à un questionnaire préalablement distribué par le secrétariat. Conscient que l'on ne pouvait pas savoir si les parties prenantes parviendraient à un accord, il a jugé utile de procéder à la présentation des points de vue sur la question des arrangements financiers en vue de formuler des recommandations pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session.

26. Tous ceux qui sont intervenus sur ce point ont convenu que la réussite de la mise en œuvre de l'Approche stratégique reposait sur un financement durable à long terme. De l'avis général, le financement à long terme était un élément clé de la performance de la Conférence à sa deuxième session. Vu l'importance de ce sujet, un participant a suggéré que l'on organise une table ronde de haut niveau sur le financement de l'Approche stratégique au cours de la deuxième session de la Conférence.

27. On s'est accordé à reconnaître que la portée de l'Approche stratégique était telle que le financement requis pour progresser de façon notable vers la réalisation des objectifs de 2020 excédait de loin celui dont on disposait actuellement. De l'avis d'un participant, le financement de l'Approche stratégique devrait au moins égaler celui de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. A la lumière de ce sentiment, bon nombre d'intervenants ont sollicité de nouvelles sources de financement. L'un d'entre eux a toutefois fait remarquer que la recherche de fonds additionnels devait tenir compte de la question de savoir si les pays avaient la capacité d'effectivement utiliser les fonds pour améliorer la gestion des produits chimiques.

28. Le représentant de la Suède a présenté un document de séance exposant les options de financement à long terme de l'Approche stratégique, qui avait été préparé par la Suède au nom d'un groupe informel de pays donateurs en vue de fournir aux participants des éléments de réflexion à même de stimuler le débat. L'un des points essentiels ressortant de ce document était que les activités menées au titre de l'Approche stratégique ne reposent pas sur une source unique de financement puisqu'elles englobent des activités conduites dans le cadre d'autres instruments, les activités relevant des Objectifs du Millénaire pour le développement et des activités engendrant des avantages globaux. Cette gamme étendue d'activités et l'absence de source unique de financement impliquait que l'on établisse des priorités et, à cette fin, que l'on classe les activités du Plan d'action mondial par groupes et que l'on détermine les sources de financement existantes pour chacune d'entre elles. Plusieurs autres participants ont fait l'éloge du document, qui a notamment le mérite de classer les activités en

trois catégories, et l'un d'entre eux a préconisé que le secrétariat prépare un document de travail qui détermine à quelle catégorie correspond chaque activité du Plan d'action mondial ainsi que le financement disponible pour chaque catégorie d'activités.

29. Plusieurs participants, craignant qu'une base de financement trop restreinte n'engendre une lassitude des donateurs, ont souligné l'importance de diversifier les sources de financement. L'un d'entre eux a appelé à une participation financière accrue, notamment de la part du secteur industriel, faisant valoir que 0,1% seulement du chiffre d'affaires généré par les ventes de produits chimiques permettrait de financer la gestion des produits chimiques à hauteur de 1 milliard de dollars. Pour un autre participant, il faudrait redoubler d'efforts en vue d'obtenir des fonds des agences régionales de financement telles que la Banque interaméricaine de développement. Cela impliquerait toutefois que les pays en développement réservent une place plus importante à la gestion des produits chimiques dans leur programme de développement. Une intervenante a préconisé un renforcement des mécanismes de financement des accords multilatéraux sur l'environnement sachant qu'ils pouvaient être employés aux fins de la mise en œuvre de nombreuses activités prévues par le Plan d'action mondial. Elle a ajouté que les agences de financement devraient prendre leurs décisions en s'intéressant non seulement aux stratégies de développement et de réduction de la pauvreté, mais aussi à la gestion des produits chimiques et aux politiques connexes.

30. D'autres participants ont fait observer que la base de donateurs était en fait relativement large, mais que le montant des fonds alloués aux questions afférentes à la gestion des produits chimiques était assez restreint. Cela pourrait être dû à un manque d'information sur le sujet au niveau de la prise de décision touchant au financement et il conviendrait donc de mieux faire connaître la gestion des produits chimiques pour que la question bénéficie d'une plus grande attention et qu'elle attire un financement accru. Un participant a proposé que la Conférence, à sa deuxième session, discute des différents moyens d'y parvenir, notamment en expliquant mieux l'importance de la gestion des produits chimiques et son rôle dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Un autre participant a rappelé une observation déjà faite, à savoir qu'il appartenait aussi aux pays en développement d'accorder une place plus importante à la gestion des produits chimiques dans leurs programmes de développement de manière à susciter un financement accru.

31. Certains participants ont appelé à fournir des efforts en vue d'établir « un volet produits chimiques » au sein du Fonds pour l'environnement mondial qui servirait de mécanisme de financement à l'appui de l'Approche stratégique. A cet effet, plusieurs d'entre eux ont invité le secrétariat à préparer un document de travail sur les implications de ce choix, pour examen par la Conférence à sa deuxième session.

32. Un grand nombre de participants ont toutefois recommandé une certaine prudence quant à l'utilisation du Fonds pour l'environnement mondial comme mécanisme de financement. Un certain nombre d'entre eux ont soutenu que l'Approche stratégique ne devait pas reposer sur une source unique de financement, tout particulièrement si l'on considère l'ampleur de sa portée et, comme l'a fait remarquer le représentant du gouvernement suédois, la nature extrêmement variée des activités prescrites par le Plan d'action mondial. Il a également été souligné que la mise en place d'un volet sur les produits chimiques au sein du Fonds pour l'environnement mondial ne se traduirait pas nécessairement par une augmentation des fonds alloués aux projets relatifs aux produits chimiques. Dans le même esprit, un participant a indiqué que toute décision prise en la matière à la deuxième session de la Conférence ne produirait d'effet que si les pays en assuraient le suivi en encourageant l'allocation de ressources supplémentaires en faveur de la gestion des produits chimiques lors des négociations portant sur la reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial.

33. De l'avis de certains, l'éligibilité au financement du Fonds pour l'environnement mondial impliquait un processus compliqué et rigide, reposant sur des critères de financement qui ne correspondaient pas toujours aux priorités nationales. Rappelant que l'Approche stratégique était orientée vers les besoins des pays et des régions, ils ont privilégié un mécanisme de financement plus simple et capable de mieux répondre aux besoins particuliers des pays, à l'image du Programme de démarrage rapide. Tous ceux qui ont pris la parole ont loué le Programme de démarrage rapide, tout en reconnaissant que, malgré son succès, il était confronté à des obstacles de taille du fait du volume limité des fonds disponibles et de son expiration prévue en 2013. Plusieurs participants ont proposé que la Conférence étudie la possibilité de renouveler le Programme de démarrage rapide ou d'instituer un nouveau mécanisme de financement conçu sur son modèle. Un participant a demandé au secrétariat d'entreprendre une étude en la matière. Un autre intervenant a souligné que la réussite du Programme de démarrage rapide contribuerait à susciter l'intérêt des donateurs à appuyer tout nouveau mécanisme de financement que l'on établirait dans le futur.

34. D'aucuns ont appuyé l'idée d'entreprendre une étude approfondie des options possibles de financement, qui serait soumise à l'examen de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session. L'un d'entre eux a sollicité une évaluation quantitative des besoins financiers qui, a-t-il dit, pourrait être réalisée par le secrétariat, une étude portant sur les différents moyens de tirer parti des institutions financières existantes qui, de son avis, pourrait être entreprise par le Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, et des informations provenant des organismes donateurs et du secteur de l'industrie sur les obstacles à l'allocation de ressources additionnelles en faveur de la gestion des produits chimiques. Il a également recommandé que soit préparé, outre ces documents de travail, un document plus étayé comprenant éventuellement un projet de décision, qui serait soumis à l'examen de la Conférence à sa deuxième session.
35. Plusieurs participants de pays en développement ont toutefois vivement rappelé qu'un grand nombre d'études avaient déjà été faites et qu'il importait maintenant de prendre des mesures décisives. Ils ont appelé à prendre une décision concrète sur le financement durable et à long terme de l'Approche stratégique à la deuxième session de la Conférence.
36. Au cours des discussions sur ce point, le représentant du gouvernement norvégien a fait remarquer que son pays s'était engagé à verser 1,5 million de dollars au Programme de démarrage rapide. Son gouvernement, a-t-il dit, désirait réitérer son engagement à concrétiser cette promesse de financement et allait également apporter très prochainement une contribution additionnelle à hauteur d'environ 1 million de dollars.
37. Suite à de plus amples discussions, il a été convenu de ne pas charger le secrétariat de préparer des recommandations en vue de l'adoption de mesures par la Conférence à sa deuxième session, ni de projet de résolution, étant entendu que la présente réunion visait à fournir des informations et non à prescrire les mesures à prendre et que la préparation d'un projet de résolution supposait que le secrétariat connaisse la prise de position politique des différentes parties prenantes, qu'il n'était pas en mesure d'anticiper.
38. On a également proposé que le secrétariat prépare un seul document de travail présentant plusieurs des suggestions faites au cours des discussions. Ce document aurait pour but de :
- a) Fournir un appui au débat sur le rôle de mécanisme de financement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique que l'on pourrait conférer au Fonds mondial pour l'environnement dans l'avenir. Le document préparé par le secrétariat fournirait des informations sur les relations envisageables entre le Fonds pour l'environnement mondial et l'Approche stratégique et analyserait la question de savoir si les ressources du Fonds pour l'environnement mondial étaient utilisées de façon optimale ou s'il était nécessaire de procéder à un remaniement du Fonds. Dans le second cas, le document devrait également examiner les implications des modifications prévues au niveau procédural;
  - b) Fournir un appui au débat sur le financement des trois catégories d'activités de l'Approche stratégique exposées dans le document de séance soumis par la Suède au nom d'un groupe informel de pays donateurs. Le document préparé par le secrétariat présenterait une évaluation qualitative des besoins tenant compte des priorités régionales, notamment des priorités identifiées par les organisations non gouvernementales d'intérêt public qui agissent au niveau régional, et déterminerait les sources et le niveau de financement disponible à l'appui des activités relevant des trois catégories. Ce document prendrait en compte le Programme de démarrage rapide ainsi que le rapport de base élaboré dans le cadre du projet parrainé par le Canada sur les modalités d'établissement des rapports sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique.
39. On a aussi soulevé l'idée que le secrétariat prépare un rapport sur les obstacles risquant d'entraver l'appui financier de certains donateurs, notamment du secteur industriel, à la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Le rapport, a-t-on souligné, devrait inclure le plus grand nombre de solutions envisageables pour contrecarrer les obstacles identifiés, de façon à ce qu'il ne serve en aucun cas de prétexte à l'inaction.



## **D. Réexamen et actualisation de l'Approche stratégique**

### **1. Evaluation de la mise en œuvre de l'Approche stratégique et adoption éventuelle de décisions stratégiques pour assurer sa mise en œuvre efficace dans le futur**

40. Le Vice-président a présenté ce point de l'ordre du jour, faisant observer que l'évaluation de la mise en œuvre de l'Approche stratégique afin d'apprécier les progrès réalisés par rapport à l'objectif de 2020 faisait partie des fonctions incombant à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session, comme indiqué dans le paragraphe 24 b) de la Stratégie politique globale.

41. Au cours des discussions, certains participants ont déclaré qu'il importait dans une première étape de définir les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, les priorités d'action et les progrès réalisés jusqu'à présent, notamment dans le cadre des activités entreprises au titre du Programme de démarrage rapide et tout particulièrement dans les pays en développement. Toute future stratégie devrait reposer sur les résultats de ces travaux, mais devrait également tenir compte des questions se faisant jour. De l'avis de certains, le meilleur moyen dont disposait la Conférence pour contribuer à la mise en œuvre de l'Approche stratégique était un résumé du président canalisant les questions importantes au plan de la pensée stratégique. D'autres participants ont au contraire estimé qu'un résumé n'était pas en mesure de garantir l'actualisation de l'Approche stratégique. A leurs yeux, il faudrait plutôt élaborer une décision stratégique claire énonçant les priorités pour le futur.

42. Selon l'un des participants, il serait plus judicieux d'utiliser les ressources disponibles pour mettre en œuvre et revoir les questions relatives à l'établissement des rapports qui seront examinées par la Conférence à sa troisième session que pour réexaminer l'Approche stratégique mise en place il ya seulement trois ans. D'autres participants ont conseillé d'évaluer l'état actuel de l'Approche stratégique avant d'y intégrer les nouvelles questions de politique générale.

### **2. Procédure à suivre pour ajouter éventuellement de nouvelles activités au Plan d'action mondial**

43. Pour l'examen de ce point, les participants disposaient d'un document de réflexion sur les directives éventuelles pour l'identification de nouvelles activités à inclure au Plan d'action mondial de l'Approche stratégique (SAICM/Inf/Disc/5), qui était présenté par le représentant du gouvernement espagnol. Le document, a-t-il dit, proposait un mécanisme simple permettant aux pays et aux parties prenantes de dégager une position commune sur les nouvelles questions non traitées par le Plan d'action mondial. Il a recommandé que les directives soient soumises à l'examen de la Conférence à sa deuxième session.

44. Lors des discussions qui ont suivi, les participants ont loué la simplicité de la procédure exposée dans le document dont le but est de garantir que le Plan d'action mondial demeure un document vivant. Cette procédure permettait d'effectuer des mises à jour au cours des sessions de la Conférence en un laps de temps raisonnable ou préalablement à la tenue des sessions.

45. De nombreux participants ont insisté sur le fait que le Plan d'action mondial est un document vivant qui implique un effort de mise à jour continu et ont préconisé que l'on établisse une procédure à cet effet lors de la deuxième session de la Conférence. De l'avis d'un participant, il faudrait absolument éviter d'allouer un temps excessif aux débats sur chaque activité lors de la deuxième session. Un autre intervenant, tout en manifestant son soutien à la démarche exposée dans le document SAICM/InfDisc/5, a proposé que la Conférence établisse à sa deuxième session un organe consultatif ou subsidiaire qui examinerait plus en avant certaines des activités proposées d'un point de vue scientifique et technique. A ses yeux, cela pourrait se faire en intégrant le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique au sein de l'Approche stratégique et en lui conférant le statut d'organe subsidiaire de la Conférence.

46. Un autre participant a rappelé que, faute de temps, il avait été impossible de procéder au contrôle de qualité des activités relevant du Plan d'action mondial. Il était donc utile d'entreprendre cette tâche si l'on envisageait d'inclure de nouvelles activités au Plan. Signalant que 273 activités figuraient dans le Plan, un participant a fait observer que de nombreuses activités, si ce n'est la majorité d'entre elles, n'avaient fait l'objet d'aucun réexamen. Il serait prématuré de s'engager dans un processus visant à ajouter de nouvelles activités alors même que l'on disposait d'une expérience limitée en ce qui concerne les activités en cours. Un participant a noté qu'il conviendrait de classer les 36 nouvelles questions de politique générale proposées dans le document SAICM/InfDisc/INF/1 par ordre de priorité, puis un autre intervenant a appelé l'attention sur le risque de double emploi avec les questions traitées dans d'autres domaines. Soulignant que le Plan d'action mondial visait à aider les

pays à améliorer leur stratégie nationale, un participant a suggéré que l'on utilise les objectifs stratégiques de la Stratégie politique globale, plutôt que le Plan d'action mondial, comme instrument de référence pour la réalisation des objectifs de 2020. On a également fait remarquer que le Plan d'action mondial était un instrument permettant aux pays d'entreprendre des activités susceptibles de contribuer à la réalisation de ces objectifs. De l'avis d'un intervenant, la question de savoir si et comment ajouter de nouvelles activités au Plan d'action mondial était totalement distincte du problème concernant la façon de traiter les nouvelles questions de politique générale et il faudrait éviter de confondre les deux questions. En conclusion, le groupe a recommandé de soumettre la proposition énoncée dans le document SAICM/InfDisc/5 à la Conférence à sa deuxième session, assortie des amendements tenant compte de la distinction susmentionnée.

## **E. Liens entre le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et l'Approche stratégique**

47. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants étaient saisis de documents soumis par le Président du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (SAICM/InfDisc/6) retraçant les résultats de la sixième session du Forum. Le Président a présenté ce point et a invité les participants à faire des observations.

48. Plusieurs participants, l'un s'exprimant au nom d'une région, ont décrit ce qu'ils considèrent comme les mérites du Forum, soulignant que ce dernier avait aidé les pays en développement, crée des synergies et forgé un consensus, et qu'il s'agissait d'un organisme transparent et multisectoriel. Ils ont appelé à l'intégration du Forum au sein de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques en qualité d'organe consultatif ou subsidiaire, ainsi qu'à son financement approprié. Il a été suggéré que le Forum soit utilisé pour les discussions informelles entre experts sans que les questions de politique ne soient abordées.

49. De l'avis d'un intervenant, l'assignation des fonctions centrales du Forum à un organe subsidiaire doté de ses propres méthodes de travail contribuerait au renforcement de l'Approche stratégique et à une plus grande cohésion au sein du secteur de la gestion des produits chimiques.

50. D'autres participants ont au contraire jugé que la transformation du Forum en organe subsidiaire de la Conférence ne présentait pas d'intérêt particulier. Ils ont fait remarquer que la résolution de Dakar énonçait clairement que le Forum n'allait pas cesser d'exister, mais qu'il allait poursuivre ses activités et continuerait de fournir des conclusions scientifiques sur la gestion des produits chimiques en mesure d'appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique et son développement. De l'avis d'un participant, le lancement du processus de mise en œuvre de l'Approche stratégique rendait le recours au Forum totalement inutile.

51. En conclusion, le Président a noté que ces riches discussions avaient engendré une grande quantité d'informations qui aideraient le secrétariat à préparer la deuxième session de la Conférence internationale de la gestion des produits chimiques.

## **IV. Organisation de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques**

52. Pour l'examen de ce point, les participants étaient saisis de notes du secrétariat contenant l'ordre du jour, le programme et la structure proposés pour la deuxième session de la Conférence (SAICM/InfDisc/7), ainsi que les vues exprimées par le gouvernement américain sur la SAICM et la Conférence (SAICM/InfDisc/INF/8) et les vues de l'Union européenne et de ses 27 Etats membres sur la deuxième session de la Conférence (SAICM/InfDisc/INF/10). Le Vice-président a suggéré que l'on ne s'attarde pas sur la discussion de l'ordre du jour provisoire et de l'ordre du jour annoté sachant que les documents avaient été distribués longtemps à l'avance et qu'ils avaient déjà fait l'objet de longues consultations.

53. Le représentant du secrétariat a confirmé que la deuxième session de la Conférence se tiendrait à Genève du 11 au 15 mai 2009, au Centre international de conférences de Genève. Il a remercié le gouvernement suisse qui mettait gratuitement le Centre à la disposition de la Conférence. Il a également remercié le gouvernement suisse et la Commission européenne pour avoir d'ores et déjà versé des contributions qui aideraient à rembourser les dépenses afférentes à la session.

Conformément au paragraphe 5 de la résolution I/1 de la Stratégie politique globale, qui recommande que les sessions de la Conférence aient lieu immédiatement après les réunions des organisations intergouvernementales pertinentes, la semaine prévue pour la tenue de la deuxième session de la Conférence se situait entre la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm et la soixante-deuxième Assemblée mondiale de la santé. Il a fait savoir que secrétariat et

le gouvernement suisse avaient réservé environ 500 chambres d'hôtel pour les participants, mais a appelé tous ceux qui étaient en mesure de le faire à réserver eux-mêmes leur chambre le plus tôt possible sachant que les réservations effectuées risquaient d'être insuffisantes et que plusieurs autres manifestations importantes étaient prévues à cette date. Les documents devraient être prêts dans les 12 semaines à compter des présentes discussions de façon à laisser un délai suffisant à la correction, la traduction et la distribution. La lettre officielle d'invitation à la session serait émise en janvier 2009 et envoyée aux correspondants officiels de l'Approche stratégique ou aux Ministres des affaires étrangères des pays qui n'avaient pas encore désigné de correspondant officiel.

54. Les participants ont accepté l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour annoté qui figurent dans le document SAICM/InfDisc/7, avec un amendement mineur étoffant le texte de l'ordre du jour annoté pour tenir compte de l'énoncé des paragraphes 13 et 24 de la Stratégie politique globale.

55. Au sujet du programme proposé pour la Conférence, plusieurs intervenants ont considéré que le segment de haut niveau devrait avoir lieu à la fin de la Conférence pour permettre aux ministres participant à la Conférence de prendre en compte les résultats des délibérations tenues plus tôt dans la semaine. Sachant que le thème proposé pour la Conférence était la santé publique, l'environnement et la gestion des produits chimiques, les ministres pourraient également présenter les conclusions de la Conférence au segment de haut niveau de l'Assemblée mondiale de la santé, prévu les deux premiers jours de l'Assemblée. De l'avis de certains, il faudrait prévoir au moins une session plénière à l'issue du segment de haut niveau pour permettre aux ministres de participer à l'adoption des décisions le dernier jour de la session. Un représentant a proposé que le segment de haut niveau se tienne en milieu de session, faisant observer que, bien que les ministres de la Santé puissent tirer parti du segment de haut niveau de l'Assemblée mondiale de la santé, les ministres de l'Environnement, également nombreux, ne désireraient pas assister à l'Assemblée. La tenue du segment de haut niveau en milieu de session permettrait à ces derniers de se consacrer pleinement à l'examen de questions telles que l'assistance technique et le programme de travail jusqu'à la fin de la session.

56. Les participants ont accepté la proposition tendant à inclure au segment de haut niveau des discussions en table ronde dont les conclusions pourraient éclairer les décisions que prendra la Conférence à sa deuxième session. La table ronde aurait pour but d'informer les ministres sur des sujets tels que les questions financières, notamment le Programme de démarrage rapide, et les orientations à suivre dans l'avenir. Il a été suggéré que l'on organise une table ronde sur la santé publique et une autre sur un mécanisme de financement et l'assistance technique. D'autres, favorisant la qualité à la quantité, ont estimé qu'une table ronde était suffisante. D'autres encore ont appuyé l'idée d'orienter les discussions sur le thème de la santé publique, mais ont proposé de le relier aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a offert son appui à l'organisation de la table ronde portant sur les questions relatives à la santé, avec l'assistance des partenaires du Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. De l'avis d'un intervenant, limiter chaque session de la Conférence à un seul thème, alors même que les sessions sont peu fréquentes, risquait d'empêcher une réflexion plus large sur la gestion des produits chimiques. Un autre participant est allé dans le même sens, faisant valoir que l'Approche stratégique en soi devrait être le thème central des discussions, ce dernier comprenant une série de sous-thèmes tels que la santé et le financement.

57. De l'avis d'un participant, il faudrait faire les arrangements nécessaires pour que les ateliers se tiennent en marge de la Conférence. De même, les réunions techniques devraient être plus courtes que celles qui avaient été proposées et devraient se poursuivre tout au long de la session plutôt que d'avoir lieu uniquement le dimanche précédant l'ouverture de la session. Les ministres participant à la session devraient adopter une déclaration ou une résolution, a déclaré un autre intervenant.

## **V. Questions diverses**

58. Aucune autre question n'a été examinée.

## **VI. Adoption du rapport de la réunion**

59. Le présent rapport a été adopté sur la base du projet de rapport distribué aux participants à la réunion, tel qu'amendé oralement, étant entendu que le secrétariat, en consultation avec les vice-présidents, finaliserait le rapport en tenant compte des actes de la deuxième journée de la réunion.

## **VII. Clôture de la réunion**

60. La réunion a été déclarée close le vendredi 24 octobre 2008 à 16 h 30.

## Annexe

### La voie à suivre sur les nouvelles questions de politique générale

#### Contexte

1. Aux termes du paragraphe 24 j) de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a notamment pour fonction « d'attirer l'attention sur les nouveaux problèmes de politique générale qui se présentent, préconiser des actions appropriées, et dégager un consensus sur les priorités de l'action à mener en coopération ». Les paragraphes 14 g) et 15 g) de la Stratégie politique globale appellent à ce que l'on veille à ce que « les questions existantes, nouvelles et émergentes constituant des sujets de préoccupation d'ordre mondial soient suffisamment traitées grâce à des mécanismes appropriés » et à ce qu'on accélère « le rythme de la recherche scientifique portant sur l'identification et l'évaluation des effets des produits chimiques sur les êtres humains et l'environnement, y compris les questions émergentes ».
2. Les participants aux discussions officielles étaient saisis des documents parus sous la cote SAICM/InfDisc/2, composés d'une vue d'ensemble et d'un résumé préparés par le secrétariat qui identifient un certain nombre de questions soumises aux participants à l'examen préliminaire; le document SAICM/InfDisc/6, comprenant les rapports présentés par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique sur les relations futures entre le Forum et l'Approche stratégique; le document SAICM/InfDisc/INF/1, comprenant la compilation des 21 contributions des parties prenantes sur les nouvelles questions de politique générale éventuellement soumises à l'examen de la Conférence à sa deuxième session; le document SAICM/InfDisc/INF/9, contenant la proposition de l'Union internationale de chimie pure et appliquée et de la Société de toxicologie et chimie environnementale concernant la contribution de la communauté scientifique; et deux documents de séance sur le thème des nouvelles questions de politique générale, l'un soumis par les Etats-Unis, l'autre par l'Union européenne et ses Etats membres.

#### I. Nature des discussions officielles

3. Les discussions préparatoires, riches et propices à la réflexion, ont débouché sur un grand nombre de suggestions très utiles. Au cœur des débats, se trouvait la question de savoir comment la Conférence pouvait le mieux aborder son rôle s'agissant des nouvelles questions de politique générale, notamment la méthode de sélection des questions parmi celles qui avaient été retenues pour examen dans le cadre des discussions préparatoires. Il s'agissait d'aborder les questions qui avaient déjà été retenues pour examen et de fournir des éléments de base aux discussions portant sur la mise au point de procédures plus durables dans une perspective à long terme.
4. De l'avis général, on pouvait raisonnablement définir une nouvelle question de politique générale comme « une question impliquant la production, la distribution ou l'utilisation de produits chimiques qui n'est pas encore été largement reconnue ou qui n'a pas été suffisamment prise en compte, mais qui est susceptible de nuire gravement aux êtres humains et/ou à l'environnement ». En vue de parvenir à une définition plus précise, la Conférence devrait porter son attention sur les nouvelles questions de politique générale dans le domaine de la gestion des produits chimiques, qui pourraient inclure les questions de nature technique et politique, et les problèmes surgissant des utilisations en aval. On a admis que le terme « production et utilisation » permettait d'englober les questions afférentes à la gestion des déchets.
5. La procédure actuelle qui consiste à désigner les questions sur la base d'un questionnaire succinct a été jugée pertinente et utile. L'introduction d'une procédure simple permettant de sélectionner les nouvelles questions de politique générale et de les classer par ordre de priorité a été considérée comme une étape indispensable des travaux tendant à appuyer les préparatifs de la deuxième session de la Conférence.
6. La sélection ou le filtrage des critères à employer était donc au cœur des discussions. Ces critères se rapporteraient notamment à la nécessité d'éviter le chevauchement des efforts, d'aborder la question des avantages, et de tenir compte des besoins régionaux et du nombre de parties prenantes impliquées dans une question donnée.
7. Plusieurs suggestions ont été émises sur les modalités d'application de la méthode de sélection et de classement par ordre de priorité après la tenue de la deuxième session de la Conférence. Ces dernières pourraient notamment impliquer le recours aux services d'un organe consultatif officiel ou d'un groupe scientifique informel.

## II. Mesures immédiates

8. En vue de préparer l'examen des nouvelles questions de politique générale soumises à la deuxième session de la Conférence, une première étape consisterait à réaliser de façon transparente une sélection des nouvelles questions de politique générale proposées. Les travaux suivants seraient achevés avant la fin de l'année 2008 :

a) Tout d'abord, le secrétariat vérifierait que chaque question proposée satisfait aux critères de base, par exemple qu'elle correspond à la définition générale de la notion de nouvelle question de politique générale et que les questions posées dans le questionnaire simple ont été complétées. Les questions seraient regroupées pour que les sujets analogues puissent être examinés conjointement;

b) Dans un deuxième temps, le secrétariat annoterait les contributions en se fondant sur une série de critères pouvant aider à déterminer le caractère prioritaire de la question soumise à l'examen de la deuxième session. Parmi ces critères, figureraient :

- i) L'ampleur du problème, ses répercussions sur la santé humaine et l'environnement, compte-tenu des sous-populations vulnérables et de l'insuffisance des données en matière de toxicologie et d'exposition aux produits chimiques;
- ii) La mesure dans laquelle la question est traitée par d'autres organes;
- iii) Le niveau des connaissances sur la question;
- iv) La nature transversale de la question;
- v) La faisabilité de la mesure proposée;
- vi) L'intérêt que présente la question pour un grand nombre de pays ou de régions et de parties prenantes, notamment les pays en développement et les pays à économie en transition.

9. Les résultats de la sélection opérée par le secrétariat seraient distribués aux membres du groupe appuyant la préparation de la deuxième session de la Conférence qui, à leur tour, consulteraient les correspondants régionaux, les gouvernements, et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales selon que de besoin. Le groupe serait chargé de sélectionner un certain nombre de nouvelles questions de politique générale que la Conférence examinerait de façon approfondie. Cela consisterait entre autres à mesurer l'importance de chaque question et à déterminer les questions prioritaires à soumettre à la deuxième session. Les orientations concernant le nombre de questions en mesure d'être traitées dépendront toutefois des conclusions arrêtées s'agissant de l'organisation de la deuxième session de la Conférence (point 4 de l'ordre du jour des discussions officielles).

## III. Mesures à prendre à la deuxième session de la Conférence

10. Les nouvelles questions de politiques générale retenues pour examen approfondi seraient abordées selon que de besoin par la Conférence à sa deuxième session. On peut notamment envisager d'inclure les nouvelles questions de politique générale jugées prioritaires dans une résolution ou une déclaration du Président sur les mesures supplémentaires à prendre.

11. Les autres nouvelles questions de politique générale pourraient faire l'objet d'un examen moins approfondi et être transmises à un autre organe pour avis ou adoption de mesures, tout en continuant à être suivies par la Conférence ou en étant simplement notées selon que de besoin.

12. La Conférence à sa deuxième session examinerait également une procédure à plus long terme fixant les méthodes de travail de la Conférence eu égard aux nouvelles questions de politique générale et comportant une série de critères qui seraient utilisés pour établir les priorités, selon que de besoin. Le secrétariat préparera un document contenant un projet de proposition sur ce point, pour examen par la Conférence à sa deuxième session, en consultation avec les correspondants régionaux et les autres parties prenantes. La proposition tiendrait compte des présentes discussions officielles et de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de la procédure qu'il a été convenu de suivre dans la période précédant la deuxième session de la Conférence.

## IV. Autres questions à étudier

13. Ces dernières seront décidées à la deuxième session de la Conférence sur la base de ce qui précède.